

Nombre de conseillers : élus: 15 en fonction: 15 présents ou représentés: 14

Date de convocation : 15 octobre 2012

Présents : GOEHRY Mireille, SIMON Gérard, FLICK Daniel, ARBOGAST Nicole, BRUCKMANN Jacques, COLIN Georges, GOEHRY Jean-Georges, HAMM André, MAGNIER Michèle, POULAIN Jean-Sébastien, URBAN Jean-Michel, SAENGER Tharcisse, STEINMETZ Jean-Paul,

Pouvoirs : FLICK Guillaume à HAMM André

Absent excusé : FELDMANN Jean-Paul

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 10/09/2012 qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur GOEHRY Jean-Georges est désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des procès-verbaux des dernières réunions du Conseil Municipal et désignation d'un secrétaire de séance
2. Budget assainissement : vote de crédits supplémentaires au compte 673
3. Vente de terrain
4. Maîtrise d'œuvre relative aux travaux de la rue des artisans
5. Biens communaux
6. Création de chemins pédestres sur le ban communal de Mittelhausen
7. Convention entre la société COFCO, la société alsacienne de crédit bail immobilier « Alsabail », la commune de Mittelhausen et le Département du Bas-Rhin dans le cadre d'une avance accordée au titre du dispositif départemental de soutien à l'immobilier d'entreprises
8. Nouvelle disposition de protection sociale complémentaire pour les agents communaux
9. Divers

A 20h30 nous avons accueilli M. Jean-Pierre Jost, président du SIVU de Brumath pour la présentation d'une éventuelle adhésion au Sivu en vue d'un transfert de la compétence assainissement.

Délibération n° DCM 042-2012**7. Finances locales****7.1 Décisions budgétaires****Budget assainissement : vote de crédits supplémentaires**

En raison d'un souci de levées de compteurs par le SDEA des compteurs de la société PALC , celui-ci a alors basé sa facturation sur de l'estimé sur plusieurs semestres et s'est rendu compte en le relevant réellement en début d'année que le volume facturé est très largement supérieur à la consommation réelle. De ce fait, la commune est obligée de rembourser le trop payé à la société PALC.

Les crédits prévus au compte 673 du budget assainissement 2012 étant largement insuffisant, **le conseil municipal après en avoir délibéré (M. Colin s'est retiré et n'a pas participé au vote) décide :**

- de voter des crédits supplémentaires :

Section de fonctionnement :

* Plus 14 200 € en dépenses du compte 673 Titres annulés sur exercice antérieur

* Moins 14 200 € en dépenses du compte 658 Charges diverses de gestion courante

- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote à l'unanimité

Délibération n° DCM 043-2012**3. Domaine et patrimoine****3.2 Aliénations****Vente de terrain**

- Vu la délibération du 27/3/2012, autorisant la vente d'une bande de terrain d'une largeur égale à l'épaisseur du crépis et de l'isolation, sur une longueur égale à la longueur du bâtiment en question à M. et Mme JUNG, propriétaire de l'immeuble 7 impasse du Neuhof, à Mittelhausen,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- confirme la vente d'une partie du terrain issue de la section 2 parcelle 149 d'une surface estimatives d'1,02 m2, dont l'établissement du PV d'arpentage est actuellement en cours,
- rappelle que les frais d'arpentage et d'acte de vente sont à la charge de l'acheteur,
- fixe le prix de vente de terrain à 5000 €/l'are,
- autorise Madame le Maire à signer l'acte de vente notarial et tout document relatif à ce dossier.

Vote à l'unanimité

Délibération n° DCM 044-2012**1. Commande publique****1. 6 Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre****Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la rue des artisans**

Après avoir entendu l'exposé de Mme Le Maire

Le conseil municipal décide :

- de retenir l'offre de l'entreprise ABE Concept de Saverne pour un montant de 4 710 € HT soit 5 633.16 € TTC,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2012.

Vote à l'unanimité

Délibération n° DCM 045-2012**3. Domaine et patrimoine****3.3 Locations****Biens communaux**

- Vu la délibération du 9 février 2009, fixant le tarif des biens communaux,

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal** décide d'attribuer à :

- M. Bollender une partie du terrain cadastré section 25 parcelle 100 « jardins familiaux » à effet rétroactif au 11/11/2011 d'une superficie de 3 ares,
- autorise Madame le maire à signer le bail et tout document relatif à ce dossier.

Vote à l'unanimité

Délibération n° DCM 046-2012**3. Domaine et patrimoine****3.6 Autre acte de gestion du domaine privé****Création de chemins pédestres sur le ban communal de Mittelhausen**

L'Association Alsace Insolites dont l'Hôtel-Restaurant à l'étoile de Mittelhausen est membre, a sollicité l'autorisation de la commune pour créer 3 circuits de randonnée sur le ban de Mittelhausen.

Après l'exposé de Madame le Maire, **le conseil municipal (M. Bruckmann s'est retiré et n'a pas participé au vote)** :

- émet un avis favorable à cette demande,
- charge Madame le Maire de transmettre le dossier à la Communauté du Pays de la Zorn, qui a la compétence « tourisme » en vue de l'instruction du dossier et de la réalisation,
- autorise Madame le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote à l'unanimité

Délibération n° DCM 047-2012**7. Finances locales****7.7 Avances****Convention entre la société COFCO, la société alsacienne de crédit bail immobilier « Alsabail », la commune de Mittelhausen et le Département du Bas-Rhin dans le cadre d'une avance accordée au titre du dispositif départemental de soutien à l'immobilier d'entreprises**

Dans le cadre de leur politique de développement économique, le Département du Bas-Rhin et la commune de Mittelhausen ont décidé d'accompagner le projet d'investissement immobilier de la société COFCO sous forme d'avances remboursables sans intérêt. Ces aides publiques sont versées à la société de crédit-bail Alsabail qui finance par voie de crédit-bail immobilier au profit de la société COFCO, l'investissement immobilier lequel consiste en la construction d'un bâtiment de stockage de 7 085 m² sur un terrain de 10 000 m² à Mittelhausen et que celui-ci sera exploité par les sociétés du groupe COLIN, à savoir PALC et COLIN Ingrédients dans le cadre de leur développement.

Le conseil municipal (M. Colin s'est retiré et n'a pas participé au vote) après en avoir délibéré :

- accorde à ALSABAIL une avance sans intérêts de 200 000 € au titre de sa contribution au programme immobilier de 4 000 000 €. Dans l'hypothèse où le projet aidé était réalisé partiellement, le montant de l'avance serait minoré à due concurrence. Ces avances sont remboursables en 10 annuités, avec un an de différé d'amortissement.
- dit que les avances seront versées en une seule fois à Alsabail, dès la première mise en loyer prévue en 2013 et le remboursement s'effectuera en 9 annuités de 22 222,22 € chacune, la première étant fixée en 2015 et la dernière en 2023,
- autorise Mme le Maire à signer la convention établie entre la société COFCO, la société alsacienne de crédit bail immobilier « Alsabail », la commune de Mittelhausen et le Département du Bas-Rhin dans le cadre d'une avance accordée au titre du dispositif départemental de soutien à l'immobilier d'entreprises,
- dit que les crédits budgétaires seront inscrits au budget primitif 2013,
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
-

Vote à la majorité moins une abstention (Steinmetz JP)

Avis du conseil sur la mise en place sur le nouveau dispositif de protection sociale complémentaire pour les agents communaux

Le conseil fixe la participation de la commune à :

- 15 €/mois/agent pour la complémentaire santé
- 20 €/mois/agent pour la prévoyance avec option de minoration de retraite

Ce projet de délibération sera soumis avant vote du conseil à l'avis de la CTP (Commission Technique Paritaire du Centre de Gestion du Bas-Rhin). Le conseil validera sa décision après réception de celui-ci

Divers :

1. Permis de démolir de l'ancienne école :
Mme le Maire informe que suite à l'entrevue et visite des lieux avec Christian Riguet, secrétaire général de la Préfecture, Mme Perez-Sapia des services des ABF et Messieurs Doisy et Evrard de la DDT, un nouveau permis de démolir sera prochainement déposé.
2. Les plantations automnales sont prévues le vendredi 26 octobre à 13h30 avec Mesdames Arbogast, Goehry, Messieurs Hamm, Flick D. et Simon
3. Le repas des Aînés est fixé le dimanche 13 janvier 2013
4. Contrat de territoire : une révision à mi-parcours est à faire avec actualisation de la programmation des différentes opérations inscrites. Le conseil statuera sur les opérations à inscrire lors du prochain conseil municipal

COMMUNE DE MITTELHAUSEN

Séance du 22 octobre 2012

GOEHRY Mireille

SIMON Gérard

FLICK Daniel

ARBOGAST Nicole

BRUCKMANN Jacques

COLIN Georges

FLICK Guillaume

GOEHRY Jean-Georges

HAMM André

MAGNIER Michèle

POULAIN Jean-Sébastien

SAENGER Tharcisse

STEINMETZ Jean-Paul

URBAN Jean-Michel